

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 juin 2022 à 20 h.

Sont présents: Mme Guylaine Aubin, mairesse
M. Luc Harvey, directeur général/greffier-trésorier
M. Yves Béchar, conseiller
M. René Roy, conseiller
Mme Guylaine Lemelin, conseillère
M. Jocelyn Lehouillier, conseiller
M. Gaston Fortier, conseiller
Mme Sylvie Leblond, conseillère

-
1. **Ouverture de la séance;**
 2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour;**
 3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022;**
 4. **DOSSIER(S) — ADMINISTRATION :**
 - 4.1 Adoption du programme de prévention en santé et sécurité au travail – Années 2022 et 2023;
 - 4.2 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 302 200\$ qui sera réalisé le 13 juin 2022;
 - 4.3 Rapport de la mairesse aux citoyens, des faits saillants du rapport financier 2021 et du rapport du vérificateur externe;
 - 4.4 Adoption de la mise à jour du plan d'intervention en cas de sinistre;
 - 4.5 Résolution pour demandes de prêts temporaires pour le paiement des travaux suite à la confirmation des règlements d'emprunt 2021-708, 2022-715, 2022-716, 2022-717 et 2022-725;
 - 4.6 Autorisation du versement prévu à la Corporation des Loisirs & Sports Sainte-Claire inc. – Journées champêtres;
 - 4.7 Contrat de location – Gestion Janor Inc.;
 - 4.8 Autorisation de participation aux assises annuelles 2022 de l'ADMQ les 15, 16 et 17 juin à Québec;

- 4.9 Résolution fixant le prix de vente des terrains résidentiels du développement résidentiel de L'Érablière et autorisant la mairesse et le directeur général à signer les contrats;
- 4.10 Résolution demandant au CPE de Sainte-Claire de pouvoir prioriser les enfants de Sainte-Claire;
- 4.11 Désignation d'un représentant pour l'organisme de Télé-Surveillance Chaudière-Appalaches;

5. DOSSIER (S) — SERVICES PUBLICS :

- 5.1. Octroi du contrat pour la réalisation de deux descriptions techniques pour deux servitudes dans le cadre des travaux de la réfection des rues de la Fabrique et Principale;
- 5.2. Octroi de contrat pour l'installation de poteaux d'éclairage pour le lieu d'élimination de neiges usées;
- 5.3. Octroi du contrat pour la réparation de la pompe ABS à la station de pompage d'eaux usées SP1 ;
- 5.4. Octroi du contrat pour un mandat de contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet d'aménagement d'un lieu d'élimination de neiges usées;
- 5.5. Demande au ministère des Transports afin de mettre en place une traverse piétonnière;

6. DOSSIER(S) – AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :

- 6.1. Demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) concernant le lot 5 681 515;
- 6.2. Dépôt des certificats relatifs aux personnes habiles à voter – règlement de zonage 2022-720 et règlement de lotissement numéro 2022-721;

7. DOSSIER(S) — LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

- 7.1. Suivi des comités;
- 7.2. Octroi du contrat pour l'installation d'une entrée électrique pour les Fêtes du 200^e;
- 7.3. Parade du 150^e de la municipalité de Saint-Léon-de Standon ;

8. DOSSIER(S) — AUTRES :

- 8.1. Documents d'information;
- 8.2. Affaires MRC de Bellechasse;

9. Approbation des comptes;

10. Lecture de la correspondance;

11. Affaires nouvelles;

- 11.1 Demande de commandite pour le 60^e anniversaire de La Voix du Sud;
- 11.2 Demande – commandite tournoi de golf CCBE;
- 11.3 Demande de participation au tournoi de golf du 150^e de Saint-Léon-de-
Standon;
- 11.4 Demande de participation au tournoi de golf de Beaumont;

12. Période de questions des citoyens;

13. Levée de la séance.

1. Ouverture de la séance

À 20 h, Mme la mairesse Guylaine Aubin ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

150-2022 Il est proposé par M. le conseiller René Roy et résolu unanimement par les conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022

151-2022 Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Lehouillier et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022, en ajoutant les absences de M. Yves Bécharde et Mme Sylvie Leblond.

4. DOSSIER (S) — ADMINISTRATION

**4.1 Adoption du programme de prévention en santé et sécurité au travail –
Années 2022 et 2023**

CONSIDÉRANT le programme de prévention en santé et sécurité au travail pour les

années 2022 et 2023 préparé par « Groupe Accisst »;

CONSIDÉRANT que ce programme est élaboré et mis en application dans le but de fournir les références nécessaires pour l'exécution sécuritaire des tâches à la Municipalité de Sainte-Claire;

152-2022

Il est proposé par M. le conseiller Yves Bécharde et résolu unanimement par les conseillers présents que le programme de prévention en santé et sécurité au travail pour les années 2022 et 2023 préparé par « Groupe Accisst » soit adopté.

4.2 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 302 200\$ qui sera réalisé le 13 juin 2022

ATTENDU que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Claire souhaite emprunter par billets pour un montant total de 302 200 \$ qui sera réalisé le 13 juin 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2015-625	276 600 \$
2015-625	25 600 \$

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2015-625, la Municipalité de Sainte-Claire souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ce règlement;

153-2022

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Lemelin et résolu unanimement par les conseillers présents que la soumission la plus avantageuse est la Banque Nationale.

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 13 juin 2022;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 13 juin et le 13 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2023	15 400 \$	3.4 %
2024	16 100 \$	3.8 %
2025	16 700 \$	3.9 %
2026	17 600 \$	4.0 %
2027	18 400 \$	(à payer en 2027)
2027	218 000 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2015-625 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 13 juin 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

4.3 Rapport de la mairesse aux citoyens, des faits saillants du rapport financier 2021 et du rapport du vérificateur externe

La mairesse dépose et fait la lecture des faits saillants du rapport financier 2021 de la

Municipalité de Sainte-Claire et celui du vérificateur externe.

La mairesse informe les gens que ce rapport sera publié dans le journal municipal *Le Bavard*, édition de juin 2022 ainsi que sur le site internet de la municipalité.

4.4 Adoption de la mise à jour du plan d'intervention en cas de sinistre

154-2022

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter le plan d'intervention en cas de sinistre mis à jour en date du 6 juin 2022 par le directeur général.

4.5 Résolution pour demandes de prêts temporaires pour le paiement des travaux suite à la confirmation des règlements d'emprunt 2021-708, 2022-715, 2022-716, 2022-717 et 2022-725

CONSIDÉRANT que ces règlements d'emprunts ont été approuvés avec le conseil municipal;

CONSIDÉRANT que la procédure est de débiter les paiements des travaux sous forme de prêt temporaire avant de contracter les emprunts;

CONSIDÉRANT que nous avons besoin de cinq prêts temporaires pour les travaux de : Développement domiciliaire de L'Érablière (2022-717) 1 138 870 \$, Augmentation de la capacité des eaux usées (2022-716) 1 617 215\$, Travaux pour la construction d'un dépôt à neige (2022-725) 917 994\$, Réfection route Saint-Jean Sud (2022-715) 817 603\$ et les travaux rues Principale et de La Fabrique (2021-708) 5 994 000\$.

155-2022

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers de permettre à la municipalité de faire la demande pour des prêts temporaires pour les travaux de : Développement domiciliaire de L'Érablière (1 138 870 \$), Augmentation de la capacité des eaux usées (1 617 215\$), Travaux pour dépôt à neige (917 994\$), Réfection route Saint-Jean Sud (817 603\$), Travaux rues Principale et de La Fabrique (5 994 000\$).

QUE la mairesse et/ou le directeur général soient autorisés à signer tous les documents relatifs à ces demandes.

4.6 Autorisation du versement prévu à la Corporation des Loisirs & Sports Sainte-Claire inc. – Journées champêtres

156-2022

Il est proposé par M. le conseiller René Roy et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter le versement pour l'année 2022 à la Corporation Loisirs & Sports Sainte-Claire inc. concernant les Journées champêtres 2022 au Parc Taschereau, soit un montant de 1 750\$ et d'autoriser le directeur général à verser ledit montant.

Le conseiller Gaston Fortier se retire pour cause de conflit d'intérêts

4.7 Contrat de location/achat – Gestion Janor Inc.

CONSIDÉRANT que « Gestion Janor Inc. » désire acquérir une partie du lot 5 681 516 pour des fins d'installation d'un bâtiment;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est en accord afin de permettre à l'entreprise « Gestion Janor Inc. » d'utiliser une partie du lot 5 681 516 selon un contrat de location/achat;

157-2022

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu unanimement par les conseillers présents d'entériner l'autorisation au directeur général/greffier-trésorier, Monsieur Luc Harvey, à signer le contrat de location/achat, en date du 31 mars 2022, afin de permettre à l'entreprise « Gestion Janor Inc. » d'utiliser une partie du lot 5 681 516.

M. Gaston Fortier revient à la séance.

4.8 Autorisation de participation aux assises annuelles 2022 de l'ADMQ les 15, 16 et 17 juin à Québec

CONSIDÉRANT la tenue des Assises annuelles 2022 de l'ADMQ, les 15, 16 et 17 juin 2022, à Québec;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par le directeur général de participer aux assises annuelles de l'association;

158-2022

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Lemelin et résolu unanimement par les conseillers d'autoriser le directeur général à participer au congrès de l'ADMQ qui se tiendra les 15, 16 et 17 juin à Québec;

QUE la Municipalité assume les frais inhérents à cette activité.

4.9 Résolution fixant le prix de vente des terrains résidentiels du développement résidentiel de L'Érablière et autorisant la mairesse et le directeur général à signer les contrats

CONSIDÉRANT que les coûts des travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie du développement de L'Érablière ainsi que le financement s'élèvent approximativement à 1 738 870 \$;

159-2022

Il est proposé par M. le conseiller Yves Bécharde et résolu unanimement par les conseillers :

QUE le prix de vente des terrains résidentiels dans le développement résidentiel de L'Érablière soit fixé à 7,50 \$ le pied carré pour les années 2022 et 2023 et de 8,25\$ le pied carré pour les années 2024, 2025 et 2026;

QUE la mairesse, ou en son absence le pro-maire et le directeur général, ou en son absence, le directeur des services techniques et urbanisme, soient autorisés à signer les contrats de vente des terrains.

4.10 Résolution demandant au CPE de Sainte-Claire de pouvoir prioriser les enfants de Sainte-Claire

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Claire se développe de plus en plus d'année en année;

CONSIDÉRANT que des développements domiciliaires ont été comblés par de nouvelles familles voulant demeurer à Sainte-Claire;

CONSIDÉRANT qu'un nouveau développement est en construction pour recevoir plusieurs nouveaux citoyens à Sainte-Claire;

CONSIDÉRANT qu'il y a une demande accrue de nouveaux employés dans les diverses entreprises de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il est important d'offrir le plus grand nombre possible de services à nos citoyens afin qu'ils puissent demeurer à Sainte-Claire;

160-2022

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Lemelin et résolu unanimement de demander au CPE de Sainte-Claire de prioriser les enfants de Sainte-Claire lors de l'octroi de nouvelles places à son CPE, afin de maintenir le développement de la municipalité de Sainte-Claire.

4.11 Désignation d'un représentant pour l'organisme de Télé-Surveillance Chaudière-Appalaches

CONSIDÉRANT que TSS-CA Télé Surveillance est un organisme important pour les personnes en pertes d'autonomie;

CONSIDÉRANT que cet organisme offre des produits adaptés afin de maintenir un sentiment de sécurité;

CONSIDÉRANT qu'il est important pour la municipalité de Sainte-Claire d'être informée sur les nouvelles tendances et décisions de l'organisme;

161-2022

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Lehouillier et résolu unanimement par les conseillers présents de désigner la mairesse comme personne déléguée désignée pour représenter la municipalité, jusqu'à nouvel avis, lors de l'assemblée générale annuelle ou de toute assemblée spéciale convoquée par Télé-Surveillance Santé Chaudière-Appalaches.

5. DOSSIER (S) — SERVICES PUBLICS

5.1 Octroi du contrat pour la réalisation de deux descriptions techniques pour deux servitudes dans le cadre des travaux de la réfection des rues de la Fabrique et Principale

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé un prix à la firme Arpent-Expert afin de réaliser deux descriptions techniques pour deux servitudes d'égouttement pluvial dans le cadre des travaux de la réfection des rues de la Fabrique et Principale;

CONSIDÉRANT que l'offre de prix est de 2 810,00\$ taxes non incluses;

162-2022

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Lemelin et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter l'offre de la firme Arpent-Expert, au prix de 2 810,00\$ taxes non incluses, selon l'offre de prix en date du 4 mai 2022.

QUE la dépense soit défrayée par le règlement d'emprunt numéro 2021-708.

5.2 Octroi de contrat pour l'installation de poteaux d'éclairage pour le lieu d'élimination de neiges usées

CONSIDÉRANT qu'une ligne électrique sur poteaux sera ajoutée à partir du réseau d'Hydro-Québec jusqu'au lieu d'élimination de neiges usées qui sera localisé au bout de la rue de la Montagne;

CONSIDÉRANT qu'une entrée de 100 ampères, que deux luminaires de 450 watts et deux prises de 20 ampères seront installés sur le dernier poteau;

CONSIDÉRANT qu'une offre de prix a été reçue par l'entreprise Luc Ouellet Électrique inc., soit de 10 216.00\$ avant les taxes;

163-2022

Il est proposé par M. le conseiller René Roy et résolu unanimement par les conseillers d'accepter l'offre de prix de l'entreprise Luc Ouellet Électrique inc. au coût de 10 216.00\$ avant les taxes.

QUE la dépense soit défrayée à même le règlement d'emprunt numéro 2022-725.

5.3 Octroi du contrat pour la réparation de la pompe ABS à la station de pompage des eaux usées SP1

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé un prix pour la réparation de la pompe ABS à la station de pompage des eaux usées SP1 et qu'une (1) offre a été reçue soit :

Pompaction inc.	11 454,77 \$ taxes non incluses
-----------------	---------------------------------

164-2022

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter l'offre de la firme Pompaction inc. au prix de 11 454,77 \$ taxes non incluses pour la réparation de la pompe ABS à la station de pompage des eaux usées SP1.

QUE la dépense soit défrayée à même l'excédent aqueduc et égout.

5.4 Octroi du contrat pour un mandat de contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet d'aménagement d'un lieu d'élimination de neiges usées

CONSIDÉRANT qu'un mandat pour un service de laboratoire doit être réalisé pour le contrôle de qualitatif des matériaux dans le cadre du projet d'aménagement d'un lieu d'élimination de neiges usées;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Claire a adopté le règlement numéro 2018-674 relatif à un règlement sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT que cinq firmes ont été invitées à déposer une offre de prix et que trois offres ont été reçues soit :

ABS	6 294.88 \$ taxes incluses
FNX INNOV	7 329.66 \$ taxes incluses
Englobe	10 844.04 \$ taxes incluses

165-2022

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Lemelin et résolu unanimement par les conseillers de confier à la firme Laboratoires ABS, conformément à l'offre déposée en date du 25 mai 2022, un mandat de contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet d'aménagement d'un lieu d'élimination de neiges usées au coût de 6 294.88 \$ taxes incluses.

QUE la dépense soit défrayée par le règlement d'emprunt numéro 2022-725.

5.5 Demande au ministère des Transports afin de mettre en place une traverse piétonnière

CONSIDÉRANT que le secteur du commerce au 185, boulevard Bégin est très achalandé par les piétons en raison du déplacement des citoyens entre ledit commerce et la rue Côté qui sont situés de part et d'autre de la route 277;

CONSIDÉRANT que par souci de la sécurité des familles et des enfants qui se rendent au commerce de ce secteur, la municipalité demande un passage piétonnier sécuritaire à partir de la rue Côté jusqu'au boulevard Gagnon;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande a été fait par les propriétaires dudit commerce en date du 3 mai 2022;

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas possible de réduire la vitesse sur la route 277, car il s'agit d'une route sous la juridiction du ministère des Transports;

166-2022

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Lehouillier et résolu unanimement par les conseillers présents de déposer une demande auprès du ministère des Transports, afin que ce dernier installe une traverse piétonnière à l'intersection de la rue Côté, des boulevards Bégin et Gagnon ainsi que l'affichage nécessaire indiquant ladite traverse dans ce secteur.

6. DOSSIER(S) – AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) concernant le lot 5 681 515

CONSIDÉRANT que Madame Amélie Chouinard adresse une demande à la Commission de protection du territoire agricole afin d'être autorisée de conserver l'intégrité architecturale du bâtiment érigé sur le lot 5 681 515;

CONSIDÉRANT que Madame Amélie Chouinard exploite une petite érablière et exerce des opérations sylvicoles sur les lots 5 681 514 et 5 681 515;

CONSIDÉRANT que ces utilisations sont de l'agriculture au sens de l'article 1 de la LPTAAQ

1° « agriculture » : la culture du sol et des végétaux, le fait de laisser le sol sous couverture végétale ou de l'utiliser à des fins sylvicoles, l'élevage des animaux et, à ces fins, la confection, la construction ou l'utilisation de travaux, ouvrages ou bâtiments, à l'exception des immeubles servant à des fins d'habitation;

CONSIDÉRANT que l'ordonnance no. 420694 de la CPTAQ reproche à madame Chouinard d'utiliser comme résidence le bâtiment construit sur le lot 5 681 515, et lui ordonne d'en retirer les attributs résidentiels, ainsi que certains autres éléments architecturaux;

CONSIDÉRANT que depuis l'émission de l'ordonnance 420694, Madame Chouinard a retiré du bâtiment tous les effets mobiliers qui permettaient de l'utiliser comme aire de résidence ou même comme aire de repos, et a converti le bâtiment en aire d'entreposage et de remisage du matériel de l'érablière et de l'exploitation sylvicole;

CONSIDÉRANT que malgré sa petite taille, l'exploitation agricole des lots 5 681 514 et 5 681 515 nécessite des espaces de rangement;

CONSIDÉRANT que l'utilisation d'une aire d'entreposage et de remisage accessoire à l'exploitation agricole est permise par la LPTAAQ et s'y conforme en tous points;

CONSIDÉRANT que dans son intégrité, rien n'empêche le bâtiment de servir comme aire d'entreposage et de remisage accessoire à l'exploitation agricole des lots 5 681 514 et 5 681 515;

CONSIDÉRANT que l'utilisation du bâtiment comme aire d'entreposage et de remisage accessoire à l'exploitation agricole des lots 5 681 514 et 5 681 515 est permise par le règlement de zonage et s'y conforme en tous points;

CONSIDÉRANT que ce bâtiment a été construit conformément au permis R-102-2002, émis en conformité avec le règlement de zonage du temps;

CONSIDÉRANT qu'à l'examen des critères de l'article 62 de la Loi, la municipalité en vient à la conclusion que la conservation de l'intégrité du bâtiment n'aura pas d'effet négatif sur les activités agricoles existantes ni sur le développement des activités agricoles de la ferme, non plus que sur les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des lots voisins;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de pertinence à rechercher si la disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture existent sur le territoire municipal;

EN CONSÉQUENCE

167-2022

Il est proposé M. le Conseiller Yves Béchard et résolu unanimement que ce Conseil municipal appuie la demande d'autorisation soumise par Madame Amélie Chouinard concernant le lot 5 681 515 du cadastre du Québec aux fins de conserver l'intégrité architecturale du bâtiment érigé sur le lot 5 681 515.

6.2 Dépôt des certificats relatifs aux personnes habiles à voter – règlement de zonage 2022-720 et règlement de lotissement numéro 2022-721

CONSIDÉRANT que M. Simon Roy, directeur général et greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Sainte-Claire, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur les règlements numéros 2022-720 et 2022-721 est de 3556;

CONSIDÉRANT que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 297;

CONSIDÉRANT que le nombre de signatures apposées est de 0.

168-2022

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu unanimement que le règlement numéro 2022-720 et le règlement de lotissement numéro 2022-721 sont réputés avoir été approuvés par les personnes habiles à voter.

7. DOSSIER (S) — LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

7.1 Suivi des comités

7.2 Octroi du contrat pour l'installation d'une entrée électrique pour les Fêtes du 200^e

CONSIDÉRANT que dans le cadre des Fêtes du 200^e une entrée électrique de 200 ampères et de 600 volts doit être installée à l'intersection des rues de l'Église et Principale;

CONSIDÉRANT l'offre reçue auprès de la firme Henry Audet inc. pour la fourniture et l'installation d'une entrée électrique au montant de 9 134,81 \$ taxes non incluses;

169-2022

Il est proposé par M. le conseiller René Roy et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter l'offre de la firme Henry Audet inc. au prix de 9 134,81 \$ taxes non incluses pour la fourniture et l'installation d'une entrée électrique dans le cadre des Fêtes du 200^e.

QUE la dépense soit défrayée à même l'excédent affecté des Fêtes du 200^e.

7.3 Parade du 150^e de la municipalité de Saint-Léon de Standon

CONSIDÉRANT que la municipalité de St-Léon-de-Standon présentera une parade le 10 juillet prochain;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Claire aura un char allégorique pour la promotion de son 200^e anniversaire;

CONSIDÉRANT que l'autobus Le Citadin de Prévost participera à la parade;

CONSIDÉRANT la demande reçue de la Société du patrimoine de Sainte-Claire à l'effet d'assumer ces frais de participation;

170-2022

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Lehouillier et résolu unanimement de payer les frais d'utilisation de l'autobus Le Citadin pour participer à la parade.

8. DOSSIER (S) — AUTRES

8.1. Documents d'information

8.2. Affaires MRC de Bellechasse

9. Approbation des comptes

171-2022

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le directeur général, en date du 6 juin 2022, et d'autoriser le directeur général à les payer.

10. Lecture de la correspondance

11. Affaires nouvelles

11.1 Demande de commandite pour le 60^e anniversaire de La Voix du Sud

ATTENDU que La Voix du Sud fête son 60^e anniversaire en 2022;

ATTENDU QUE La Voix du Sud veut souligner l'occasion en préparant un cahier spécial de 60 pages relatant les différents faits marquants durant cette période ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite accroître sa visibilité via la vitrine d'un cahier spécial dans média régional La Voix du Sud;

En conséquence,

172-2022

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Lemelin et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter de faire l'achat d'une publicité de 500 \$ dans le cahier spécial de la Voix du Sud pour son 60^e anniversaire.

11.2 Demande – commandite tournoi de golf CCBE

CONSIDÉRANT que le tournoi de golf de CCBE est à sa 20^e édition;

CONSIDÉRANT qu'il est important de soutenir l'organisme tout en positionnant la Municipalité de Sainte-Claire comme commanditaire;

173-2022 Il est proposé par M. le conseiller Yves Bécharde et résolu unanimement par les conseillers présents de verser un montant de 350\$ en commandite pour la 20^e édition du tournoi de golf de la CCBE.

11.3 Demande de participation au tournoi de golf du 150^e de Saint-Léon-de-Standon

174-2022 Il est proposé par M. le conseiller René Roy et résolu unanimement par les conseillers de ne pas participer à cette activité.

11.4 Demande de participation au tournoi de golf de Beaumont

175-2022 Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Lemelin et résolu unanimement par les conseillers de ne pas participer à cette activité.

12. Période de questions des citoyens

- Questionnement sur les coûts finaux et échéanciers du dépôt à neige;
- Questionnement à savoir si la municipalité a une politique concernant la vente de plusieurs terrains à un même promoteur;
- Questionnement sur le délai de l'installation de poteaux électriques permanents sur la rue de la Montagne;
- Questionnement sur le pourquoi de ne pas demander une autre soumission pour la boîte électrique qui sera nécessaire pour les fêtes du 200^{ième};
- Questionnement sur le conflit d'intérêts de Gaston Fortier concernant le terrain en location sur la rue de la Montagne;

13. Levée de la séance

176-2022

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu unanimement par les conseillers présents que l'assemblée soit levée.

Luc Harvey

Directeur général/greffier-trésorier

Guylaine Aubin, mairesse

Je, Guylaine Aubin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.